



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. **Débitrice: Icar Concept Sàrl**, Rue des Chênes 12,  
2852 Courtételle
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**  
06.07.2011 jusqu'au 26.07.2011
3. **Délai pour contester l'inventaire:**  
06.07.2011 jusqu'au 18.07.2011
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés  
à l'Office des faillites, dès le 6 juillet 2011 :
  1. L'inventaire
  2. L'état de collocation
  3. Les décisions de l'administration de la faillite de ne pas in-  
troduire d'actions en justice concernant les droits litigieux  
(voir notamment inventaire et état de collocation).  
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti  
aux créanciers pour :
    - 1) Porter plainte contre les opérations d'inventaire (notam-  
ment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et  
de procédure de collocation.  
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti  
pour :
      2. Intenter action contre l'état de collocation.
      3. a) Se prononcer sur la proposition de l'administration de la  
faillie d'accepter les décisions précitées; ceux qui gardent le si-  
lence sont réputés les avoir acceptées.
      - b) Demander sous peine de péremption, la cession des droits  
de la masse dans le sens de l'art. 260 LP, au cas où l'ensemble  
des créanciers ne s'opposent pas dans le délai de 20 jours à la  
proposition susmentionnée.Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés  
à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites du district de Delémont  
2800 Delémont

00642707

